

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 16/01/2013.

Présents : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. CHALMIN, DESPRET, Mmes GUILLEMOT, MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

Excusé : M. LECOCCQ.

Absent : M. BOUCHON

M. André DESPRET a été élu secrétaire de séance.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :

Numérotation des lieudits : Le Conseil charge Mme BOBIER, M. DESPRET, Mmes POPY et THUARD de seconder Mme le Maire dans l'ébauche de ce travail et un premier rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour le mardi 5 février à 20h00.

Lagune d'épuration : Mme le Maire présente les conclusions du dernier rapport de visite établi par le BDQE : la qualité du traitement en place est, dans l'ensemble, satisfaisante. Toutefois, la présence de lentilles perturbe ce traitement en limitant les échanges d'oxygène. Il devient, par ailleurs, nécessaire de prévoir un curage du 1^{er} bassin qui montre des signes de saturation.

MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX :

Demande de l'association « Bourbon Sportif Foot » : Mme le Maire donne lecture de la lettre adressée le 15 janvier 2013 par la présidente de cette association, sollicitant l'autorisation d'utiliser le stade municipal des « Tutelles » pour des rencontres de jeunes, devant intervenir les 19 janvier, 2 février et 19 mars 2013. Consultés pour avis, les membres du Conseil décident d'accéder à cette demande.

PERSONNEL COMMUNAL :

Remplacement de Mme CRETOIS :

Mme le Maire présente les différentes candidatures reçues (9 à ce jour). Aucune des postulantes n'a passé avec succès le concours d'ATSEM mais 5 sont titulaires du CAP Petite Enfance, diplôme exigé pour ce type de poste. Mme le Maire propose donc d'éliminer d'office les candidates n'ayant pas atteint ce niveau de formation et de convoquer les autres à un entretien. Elle annonce que, par souci d'impartialité, elle ne souhaite pas participer elle-même à ces entretiens et suggère la constitution d'une commission spécialement créée à cet effet. Ces propositions recueillant l'approbation générale, Mme BOBIER, M. BOUCHON, Mmes GUILLEMOT et MEUNIER sont désignées pour recevoir et sélectionner les candidates.

Visite médicale d'aptitude de M. Gille VILLATTE :

Compte-tenu de la nécessité pour M. Gilles VILLATTE, de disposer d'un permis de conduire « Poids lourds » dans l'exercice de ses fonctions d'adjoint technique territorial, et sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de visite médicale obligatoire pour la validation de ce permis.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Mme le Maire fait part des dernières évolutions de ce dossier. Cette réforme, qui doit entrer en application dès la rentrée 2013, vise un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant grâce à un allègement des heures d'enseignement par jour et une meilleure répartition sur la semaine (4,5 jours de classe au lieu de 4, actuellement). En revanche, elle aura des répercussions sur les services de cantine (la pause déjeuner ne devant pas être inférieure à 1h30), les services de transports scolaires et l'organisation du temps périscolaire (obligation de garantir la prise en charge de tous les enfants au moins jusqu'à 16h30). Un fonds spécifique d'aide aux communes est prévu pour la rentrée 2013 et une dotation minimale de 50 € devrait être accordée pour chaque élève. Les communes qui attendront 2014 pour s'engager dans ce dispositif devront demander rapidement une dérogation et, vraisemblablement, elles ne bénéficieront d'aucune aide forfaitaire.

Mme le Maire invite donc les membres à réfléchir à cette question et propose à chacun de participer à la réunion d'information, organisée ce mercredi 23 janvier, à 18h00, à la salle des fêtes de TREVOL, par M. François CANEL, Inspecteur de l'Education Nationale.

INVITATION :

Avant de clore la séance, Mme le Maire invite les membres à aller fêter les 30 ans de la radio associative locale : « Radio Qui Qu'en Grogne », le 9 mars prochain au Château Bignon. Les festivités débuteront à 15h autour d'une exposition sur les moments marquants de ces trois décennies puis, à 17h, aura lieu la cérémonie officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.